Le bulletin d'adhésion

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA (Single Euro Payments Aera) : nouveau moyens du paiement européens

Référence unique du Mandat :

En signant ce formulaire vous autorisez l'ONCF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ONCF. Vous bénéficier du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identité de l'adhérent

Nom : Prénom :

Titulaire du compte

Titulaire :

Adresse :

Désignation du compte à débiter

IBAN

✖ Prélèvement récurrents / répétitifs

Créancier

ONCF
263 rue de PARIS
Case 539
93515 MONTREUIL CEDEX

Créancier

FR94ZZZZ620767

Fait à……..

Le……

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectifications els que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Orphelinat National des Chemins de fer de France - 263 rue de Paris, case 539 – 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 86 89 – CCP : 463 88 C Paris - www.oncf.asso.fr - admin@oncf.asso.fr

La fête nationale instaurée depuis la création de l'ONCF

est toujours un moment privilégié pour l'association. Elle a longtemps été organisée dans les établissements de l'ONCF. Les cheminots pouvaient alors rencontrer les pupilles et connaître leurs conditions de vie.

Avec la fermeture d'Avernes, la fête a été transférée à la Garenne Colombes, puis au Mans et depuis 2008 au centre du CCGPF SNCF « les 3 doms » à Montdidier (Somme) qui offre une structure d'accueil répondant à toutes les normes de sécurité indispensable pour une telle initiative.

Notre souhait est de pouvoir faire perdurer cette journée comme un véritable moment de solidarité, de convivialité autour du sport, de la culture et des loisirs.
La réussite de notre fête passe par la participation du plus grand nombre de militants et de pupilles, c'est pourquoi nous avons fait le choix il y a plusieurs années d'un week-end de trois jours, en vous permettant une meilleure disponibilité. Cette fête a aussi pour but de faire connaître l'association aux cheminot(e)s non adhérents.

Rendez-vous le dimanche 19 mai 2024

La Maison ONCF

La Maison ONCF

Ouverte toute l'année, la Maison de l'ONCF vous accueille en Île de France, à Montreuil. Elle est située à 3 minutes du métro « Mairie de Montreuil » (ligne 9). Ce bâtiment de 4 étages où dominent le verre et le bois est un clin d'oeil au chemin de fer. Avec cette installation rénovée en grande partie en 2012, pour la partie accueil en 2016, le ravalement complet de la Maison en 2018 et en 2019 agrandissement de la cuisine des pupilles par une véranda et aménagement d'un jardin privatif, l'ONCF se donne ainsi les moyens de répondre aux besoins de nos pupilles. Ils peuvent y être hébergés dans le cadre de leurs études (universitaire, alternance…), lors d'un entretien pour un emploi, d'un stage professionnel ou encore au cours d'un passage (vacances, loisirs…) en Ile de France.

Elle est également ouverte, dans la limite des places disponibles aux adhérents de l'association et aux membres bienfaiteurs désirant séjourner en Ile de France pour des raisons professionnelles ou de loisirs. Située dans un quartier calme, près du centre de Montreuil, la maison de l'ONCF offre 40 chambres confortables (climatisation, télévision, wifi). Elle dispose de toutes les commodités pour les handicapés : accès par rampe, ascenseur, 4 chambres leur sont réservées. Indépendamment de l'hébergement, la maison dispose d'une salle de conférence entièrement refaite à neuf en 2015, équipée de matériels audio-visuel. Cet équipement permet à l'ONCF d'organiser des activités à caractère culturel pour les pupilles (salon du livre à Montreuil, séjour découverte Paris…) et les formations spécifiques ONCF. Elle est pourvue depuis 2012, d'une salle de danse, une salle de remise en forme en partie financée par des gestes donateurs de cheminots.

maison@oncf.asso.fr - Tél: 01 49 88 58 90
La Maison de l'ONCF - 23, rue Clotilde Gaillard - 93100 Montreuil

Le chalet Pierre Semard

Le Chalet Pierre Semard est situé dans la vallée de Chamonix, à la lisière du hameau des Frasserands, à proximité de la Gare de Montroc-le-Planet, à 2 km du village d'Argentière. C'est un Village Vacances 2 étoiles, œuvre commune de la Fédération CGT des Cheminots et de l'Orphelinat National des Chemins de Fer de France. Le chalet accueille les cheminot(e)s actifs et retraités ainsi que les personnes extérieures à la corporation. À proximité, la Réserve des Aiguilles Rouges est un vaste domaine de zones protégées de faune et de flore. Autant de merveilles qui, été comme hiver, attirent le regard sans jamais le lasser…
Le chalet a été rénové en grande partie en 2017 et 2018 pour vous permettre d'apprécier le calme et le confort de cette installation. L'hébergement avec des chambres équipées de douches et w.-c. séparés peut accueillir jusqu'à 6 personnes avec la possibilité de séjourner en pension complète, demi-pension ou encore en nuitée. Vous sont aussi proposées des formules « locations meublées » pour deux, quatre, ou six personnes tout en bénéficiant des prestations du chalet. Un ascenseur dessert le chalet principal et une laverie est à la disposition des résidents. En période d'été, un vaste terrain de camping plat aménagé, équipé de (4) sanitaires et préau, est ouvert à tous ceux et celles qui désirent profiter de leurs vacances dans un cadre véritablement somptueux à l'écart de toute pollution. Des activités diverses et variées vous sont proposées été comme en hiver (randonnées pédestres, excursions, ski alpin, ski de randonnée et de fond…). Des séjours à thèmes, pris en charge (tout ou partie) par l'ONCF, sont proposés aux pupilles. Pendant les vacances scolaires un encadrement et des activités sont prévus pour vos enfants durant la journée. Le chalet est équipé pour accueillir des séminaires et des prix attractifs sont pratiqués pour des séjours « groupes ».

pierresemard74@gmail.com - Tél: 04 50 54 00 29

Le projet éducatif

Extraits du Projet éducatif consultable dans son intégralité sur le site ONCF

Le but de l'association

« Venir en aide moralement et matériellement aux orphelins »

Cet objet guide l'action des militants de l'ONCF depuis sa création en 1904. Si depuis plus de 118 ans la société et ses besoins ont changé, si les publics auxquels l'orphelinat s'adresse ont évolué, les valeurs fondatrices de l'ONCF demeurent.

Le but d'un projet éducatif ONCF.
Il s'agit toujours de faire en sorte que malgré la disparition d'un ou des deux parents les pupilles trouvent leur place, accèdent à la connaissance et s'épanouissent dans la société.
En instaurant un lien fondamental et privilégié pour leur émancipation par l'éducation, la mobilisation à la solidarité et à la citoyenneté, l'ONCF place les pupilles au cœur de son activité. Le projet éducatif de l'Orphelinat, véritable colonne vertébrale de toutes ses actions, s'inscrit dans cette volonté.

Les valeurs de l'enfance.
Depuis son origine l'ONCF affirme son attachement au respect des valeurs humaines universelles qui dépassent les frontières, les sectarismes. En faisant du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant, une journée de présence active auprès des adhérents et des pupilles de l'ONCF, l'Orphelinat donne du sens à son engagement en faveur de l'enfance frappée par l'adversité.

Les séjours ONCF

L'ONCF attache une importance particulière à la qualité des séjours, des activités, au respect des normes d'hygiène et de sécurité, des conditions de qualification de l'encadrement notamment lors des acheminements et des accompagnements des pupilles. L'Orphelinat procède si nécessaire à cet effet à des visites des installations et vérifie leur bon fonctionnement, recrute des animateurs titulaires du BAFA ou en formation.

La culture, le sport, les vacances, les loisirs, vecteurs d'émancipation, participent à l'éducation, à l'accès au savoir, au partage, au vivre ensemble. Ils contribuent à rompre avec la vie quotidienne, à lutter contre le repli sur soi et l'indifférence, contre les préjugés en suscitant la rencontre, le dialogue et la convivialité.

Chaque activité de découverte, de séjour, de voyage, d'hébergement doit être prétexte à vivre ensemble, et entre pupille, un moment de plaisir et d'épanouissement, à apprendre la solidarité. Cela doit être aussi une occasion unique de vivre un moment privilégié, dans une ambiance adaptée et spécifique, pour les pupilles et les militants. Grâce à l'effet miroir, chacune, chacun doit pouvoir s'exprimer et rencontrer une relation d'échange et de partage autre que celle vécue habituellement. Garantir la sécurité physique, affective et morale.
Le choix d'un encadrement important adapté sur nos séjours contribue à assurer la sécurité des enfants. De plus, toutes les actions pédagogiques s'inscrivent dans le cadre de la réglementation. Enfin, sur les réunions de préparation, un temps doit être systématiquement consacré à la sensibilisation des animateurs aux responsabilités qu'ils vont devoir assumer, notamment pour l'encadrement de l'activité.

ORPHELINAT NATIONAL
DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

L'adhésion c'est pour eux !

Edito

Vincent GRELLIER,
Secrétaire général

Cette plaquette a pour OBJECTIF de vous faire découvrir la démarche solidaire de l'**ONCF** envers **ses pupilles**. Cette **démarche solidaire** est rendue possible par l'engagement individuel et solidaire des cheminots actifs et retraités, du personnel des filiales, des C.S.E., des CASI et du CCGPF de la SNCF, qui ensemble œuvrent pour venir en aide à nos pupilles.

Dans un contexte économique et social difficile, nos **51 399** adhérents participent à perpétuer les valeurs fondatrices de notre association créée en 1904 et c'est cette chaîne humaine de solidarité qui nous permet au quotidien et en proximité d'apporter à nos pupilles :

– Un soutien et une aide morale et matérielle.

– Le versement d'allocation et d'aide aux études.

– L'accès à la culture et au sport.

– L'accès aux vacances et aux loisirs.

Un accompagnement vers une entrée dans la vie active et une émancipation citoyenne

Pour ce faire, nous pouvons compter sur le soutien **de nos adhérents**, ainsi que sur le dévouement de l'ensemble **de nos militants bénévoles, répartis sur nos 23 comités régionaux et dans nos groupes locaux** qui œuvrent au développement de notre association en proximité avec nos **594** pupilles et leurs familles dont 89 pupilles handicapés.

Dans ce contexte social très difficile mêlé aux réorganisations internes de l'entreprise mais aussi avec l'ouverture à la concurrence pour le voyageur, nous devons plus que jamais être porteurs d'espoir et de solidarité pour nos pupilles victimes de l'adversité. Pour cela nous avons besoin de chacune et chacun d'entre vous pour perpétuer nos 120 ans de solidarité.

Notre action repose sur la **cotisation solidaire des adhérents** qui est la ressource essentielle de l'ONCF et qui nous permet d'apporter le soutien nécessaire à nos pupilles soutenir nos pupilles.

En 2023, plus de 80 % des cotisations ont été consacrées directement aux actions de solidarité envers nos pupilles.

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion. »

Victor Hugo

Les allocations

Le montant des allocations

1 ALLOCATION DE BASE

Versée à tous nos pupilles. Triplée pour les pupilles orphelins de père et de mère [OPM].

2 FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ

Aide à nos pupilles dans une situation d'urgence et imprévisible.

3 AIDE A L'HÉBERGEMENT

Pour favoriser la poursuite de leurs études, elle est versée aux pupilles devant se loger en dehors de leur foyer et de la maison ONCF. Aide majorée pour les pupilles résidant en dehors du milieu scolaire.

4 AIDE AU PROJET

En cohérence avec notre projet éducatif et pour répondre à des besoins clairement identifiés.

5 AIDE AUX ÉTUDES

Pour favoriser la poursuite de la scolarité et des études des pupilles, cette aide est versée sur justificatif. Elle varie en fonction du niveau d'études :

- 6e jusqu'en 3e
- Seconde à la terminale, y compris LEP et apprentissage.
- Etudes universitaires et supérieures y compris alternance et professionnalisation.

6 INITIATIVE 18 ANS

Chaque pupille, à ses 18 ans, reçoit un chèque de 150 € et le livre « Un guide pour agir à 18 ans ». Ce geste permet d'aller à leur rencontre, de faire le point avec eux et les aider à ouvrir un compte personnel pour y verser leurs allocations.

7 AIDE À LA CULTURE OU AU SPORT

L'accès à la culture ou au sport est nécessaire à l'épanouissement de nos pupilles et à leur insertion dans la vie sociale. Afin de les y aider, cette aide leur est attribuée. Son montant est doublé pour les pupilles handicapés.

8 AIDE MORALE

Un réseau national de bénévoles, dans le cadre du projet éducatif œuvre à l'épanouissement de nos pupilles.

ALLOCATIONS (NON CUMULABLES)	Montant annuel
Allocation OP ou OM (handicapé ou non)	1 286,00 €
Allocation OPM (handicapé ou non)	3 858,00 €
Aide au premier emploi OP ou OM	1 286,00 €
Aide au premier emploi OPM	3 858,00 €
Soutien au handicapé adulte OP ou OM de 20 à 60 ans	1 286,00 €
Soutien au handicapé adulte OPM de 20 à 60 ans	2 572,00 €
AIDES FINANCIÈRES (SELON SITUATION)	
Aide aux études secondaires 6e à 3e	211,00 €
Aide aux études secondaires 2de à Terminale y compris LEP, apprentissage, contrat qualif, alternance	422,00 €
Aide aux Etudes Universitaires ou Supérieures y compris alternance et professionnalisation	633,00 €
Aide de soutien au handicapé OP ou OM de moins de 20 ans	1 286,00 €
Aide de soutien au handicapé OPM de moins de 20 ans	2 572,00 €
Aide à l'hébergement étudiant	488,00 €
Aide à l'hébergement étudiant majorée	583,00 €
Aide au sport et à la culture	111,00 €
Aide au sport et à la culture pour l'handicapé	222,00 €
Aide à l'information de l'handicapé	222,00 €
Initiative anniversaire 18 ans	150,00 €
Pupille	6,00 €
Participation de l'ONCF pour pupille	37,40 €

REJOIGNEZ L'ONCF

dans nos 23 comités régionaux

Comités régionaux : Amiens, Bordeaux, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lorraine, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Paris Sud Est, Paris Nord, Paris Rive gauche, Paris Est, Paris Saint Lazare, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours.

Coordonnées

Siège ONCF
01 55 82 86 89 - admin@oncf.asso.fr

Produit solidarité Commandes Expéditions - Règlements
01 55 82 86 89 - solidarite@oncf.asso.fr

Comptabilité générale
01 55 82 86 91- comptagen@oncf.asso.fr

Comptabilité - CTIL
Cahier Trésorerie Informatique en Ligne
01 55 82 86 90 - compta@oncf.asso.fr

Secrétariat Fichier adhérents
01 55 82 86 94 - adherents@oncf.asso.fr

Secrétariat Dossiers pupilles
01 55 82 86 88 - pupilles@oncf.asso.fr

Maison de l'ONCF
01 49 88 58 90 - maison@oncf.asso.fr

Chalet Pierre Semard
04 50 54 00 29
pierresemard74@gmail.com

Cotisations 2024

Ressource essentielle de l'ONCF, la cotisation témoigne de l'engagement de nos adhérents en faveur d'une grande politique sociale de solidarité en direction de nos pupilles. Actifs, Retraités : la cotisation mensuelle est de 4,50 € et annuelle de 54 €.

Bons d'entraide/agendas

Leurs diffusions permettent de faire connaître notre association et participe au financement de l'aide aux études.

Fêtes des groupes

Ces fêtes présentent un double avantage :
- Insérer notre œuvre dans la vie associative du groupe public ferroviaire (GPF)
- Faire connaître l'ONCF dans la vie communale et tisser des liens avec de nombreux amis qui nous apportent leur soutien.

Dons, legs et produits de solidarité

Notre association est autorisée à recevoir les dons et legs. L'ONCF est exonéré des droits de succession de par son caractère de bienfaisance reconnu. Ils complètent les ressources de l'ONCF.

Activités

Activités proposées à nos pupilles en 2024

TOUTE L'ANNÉE
- **Initiative lecture** pour tous (un magazine) de 1 à 17 ans
- **Initiative 18 ans** (chèque de 150 € et le livre « Un guide pour agir à 18 ans »)
- **BAFA** : L'ONCF participe à hauteur de 50 % du prix de la formation générale

PRINTEMPS
- **Fête de la solidarité ONCF** Montdidier week-end de Pentecôte (pour tous)
- **Séjour chalet** Pierre Semard vacances d'avril (pour tous)

PRINTEMPS/ ÉTÉ
L'ONCF finance pour les pupilles de **4/17 ans 1 séjour en centre CCGPF**

ÉTÉ
- **Séjour 18/25** proposé avec une participation de 10 % du voyage aux pupilles majeurs jusqu'à 25 ans
- **Séjour** chalet Pierre Semard (pour tous)
- **Séjour adapté** 10 jours (pupille handicapé et son accompagnateur)

AUTOMNE
- **Salon du livre de Montreuil** Maison de Montreuil (pour les 7/14 ans)

AUTOMNE/ HIVER
- ONCF finance pour les pupilles de **4/17 ans 1 séjour en centre CCGPF**
- **Séjour de noël** au chalet Pierre Semard

ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ
ARASC (activité régionale annuelle sportive et culturelle). Activités pour tous organisées par les comités régionaux.

Œuvre sociale de la fédération CGT des cheminots
Orphelinat National des Chemins de fer de France - 263, rue de Paris - case 539 - 93515 Montreuil cedex
Tél. 01 55 82 86 89 – CCP : 463 88 C Paris - www.oncf.asso.fr - admin@oncf.asso.fr
AT : CCGPF IM075100346 - 7 rue de Château Landon 75010 - Paris
Conception : Communication ONCF - Photos : Adobe Stock - ONCF - Impression : Rivet-PE

Orphelinat National des Chemins de fer de France

Siège social : 263, rue de Paris – 93100 Montreuil
Adresse postale : case 539 -93515 Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 86 89
CCP : 463 88 C Paris - AT : CCGPF IM075100346 – 7 rue de Château Landon – 75010 Paris
Cette adhésion est renouvelable conformément aux dispositions statutaires.

BULLETIN D'ADHÉSION

Remplir lisiblement en lettres capitales. Original à faire parvenir à l'adresse ci-dessus.

Mme ❐ M ❐

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° Rue : .....

.....

Ville : ..... Code Postal : .....

Tél : ..... Email : .....

Date de naissance : ...../...../..... Service : .....

Abonnement à la newsletter : oui ❐ non ❐

CR ONCF : ..... **Groupe ONCF :** .....

N° CP : ❐ .....

Déclare adhérer à l'Orphelinat National des Chemins de fer de France dans les conditions prévues par les statuts. L'adhésion est effective à compter de son enregistrement par le siège.
Autorise l'ONCF à faire procéder au précompte de ma cotisation sur ma solde (actif) ou pension (retraité).
Pour les salariés non affiliés à la Caisse de Prévoyance :
Nom de l'Entreprise : .....

Autorise l'ONCF à faire procéder au prélèvement sur compte bancaire, postal ou épargne[1] les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées uniquement à la gestion de l'association. Elles ne sont transmises en aucune façon à un tiers. L'ONCF s'engage à stocker et traiter vos données personnelles pour la gestion de votre situation au sein de l'association. En aucun cas, celles-ci ne seront divulguées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Date : ...../...../..... Signature :

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Je déclare m'abonner au bulletin de l'Orphelinat. 4 numéros : 1,32 €

Date : ...../...../..... Signature :

1 - Joindre RIB, RIP ou RIE à l'imprimé « demande de prélèvement SEPA » dûment complétées et signées.